



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 08 Septembre 2020

-
1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 07 juillet
 2. Désignation d'un secrétaire de séance
 3. Commission de contrôle électorale
 4. Point RH : recrutement ATSEM, organisation du personnel administratif, absence et remplacement d'un agent technique
 5. Achat d'une parcelle au Liers pour installation d'une citerne incendie
 6. Rentrée scolaire – organisation
 7. Formation cimetière – droit au DIF
 8. Téléphonie
 9. En Direct – nouvelle édition
 10. Eglise
 11. Point Compteur Linky – Enedis
 12. Questions diverses
-

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 19 ; votants : 19

Sous la présidence de Madame BARANI Marie-Pierre, Maire de Chabons

Convocation : le 25 août 2020

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, CHARLÉTY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PÉRON Catherine, RIVIÈRE Denis, GONIN Nicole, PELLERIN Annick, COMBET Stéphane, COMBALOT Christelle, BRECHET Alexandre, VIAL Ludivine, GAILLARD Claude, LEDEUIL Estelle, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, LACROIX Franck, OBERLIN Caroline

Membres absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame PÉRON Catherine

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 07 juillet

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal d'installation du Conseil en date du 07 juillet à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine Péron est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

3. Commission de contrôle électorale

Madame le Maire rappelle qu'il avait été voté lors du conseil municipal du 15 juin la liste des membres de la commission de contrôle électorale. Cependant, n'ayant eu qu'une seule liste lors des élections du 15 mars 2020, les règles de constitution de cette commission sont celles des communes de moins de 1000 habitants. Au lieu des 5 membres que nous avons désignés, il faut en fait en désigner UN SEUL – voir modalités ci-dessous :

La commission de contrôle est composée de 3 membres :

- *un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;*
- *un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;*
- *un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.*

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Il convient donc de désigner un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission. D'après la liste instituée lors du conseil municipal du 15 juin, il s'agit de Philippe Charléty.

4. Point RH

4.1 Recrutement ATSEM

Madame le Maire annonce qu'une nouvelle ATSEM a été recrutée. Il s'agit de Sylvie Hervé, AESH (Accompagnants des Élèves en situation de handicap) à l'école de Biol. Elle travaillera 2 heures à l'école privée (entre 12h et 14h) et 2 heures à l'école publique (en alternant ménage et animation pour le créneau de fin de journée) chaque jour soit un contrat de 16h par semaine. Ce recrutement a été motivé par le départ programmé de 3 ATSEM à l'école privée et publique (dont un contrat d'apprentissage) et des problèmes de santé d'1 ATSEM de l'école publique qui ne pourra plus assurer la partie ménage dont elle s'occupait auparavant.

4.2 Organisation du personnel administratif

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'en termes de personnel administratif la Commune comptait en 2019 :

- 1 DGS à 35h,
- 1 secrétaire de Mairie à 35h (dont 14h d'urba),
- 1 secrétaire de Mairie à 16h (pour compenser les 14h non réalisées d'accueil + 2h de com),
- 1 comptable à 23h.

Avec les départs et changements de situation des uns et des autres, la Commune avait après le confinement les postes suivants :

- 1 DGS à 22h (Sandra)
- 1 secrétaire de Mairie à 35h (dont 14h d'urba),
- 1 secrétaire de Mairie à 14h (pour compenser les 14h non réalisées d'accueil),
- 1 comptable à 23h.

Cependant,

- Les demandes en urbanisme prennent de plus en plus de temps et les 14h dédiées ne suffisent plus à traiter toutes les demandes (pour info, au mois d'août, la Mairie a traité 22 CU, 15 demandes de renseignements des notaires, 6 DIA, 12 DP, 3 PC modificatifs).
- La DGS n'étant qu'à 22h, la comptable a repris une partie des tâches que faisait l'ancienne DGS (à 35h) et son temps n'étant pas extensible, il paraissait important de la soulager en réattribuant certaines de ses missions.
- Une des secrétaires étant à la recherche d'un contrat avec plus d'heures, il a paru opportun aux adjoints de lui proposer une augmentation de 8h de son temps de travail (soit un contrat à 22h) afin qu'elle puisse :
 - Décharger l'autre secrétaire de 2h d'accueil pour augmenter de 2h le temps consacré à l'urbanisme
 - Décharger la comptable de certaines de ses missions (gestion des fournitures, assurances, suivi des demandes de subvention)
 - Assurer un suivi des opérations de nettoyage menées par l'entreprise Netidus à l'école et avec la CCBE (en lien avec le centre de loisirs et l'action sociale)
 - Décharger la DGS de certaines de ses missions (élections, site internet/panneau lumineux)

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création d'emploi.

4.3 Absence et remplacement d'un agent technique

Madame le Maire indique au Conseil que l'un de nos agents techniques s'étant blessé (pendant ses congés) et étant absent pendant au moins 6 à 9 semaines, il a été décidé de le remplacer sur la base d'un CDD d'un mois (25h). Son remplaçant est le fils de Cédric Brisa, chef des services techniques, 21 ans, actuellement en recherche d'emploi.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser le recrutement d'agents contractuels de remplacement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création d'emploi.

5. Achat d'une parcelle au Liers

Madame le Maire propose l'achat de 154m² (1€/m² soit 154€) sur la parcelle 81 située Route du Liers (terrain d'une superficie de 2772m²) pour l'installation d'une citerne souple incendie de 120 m³ et pose d'un poteau d'aspiration en bordure de parking. Ce projet se fait conjointement avec la commune de Longechenal - qui couvre un tiers du coût d'achat et d'installation (devis 19 548€ TTC). La somme était prévue au budget.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser cet achat et à donner pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention avec la Mairie de Longechenal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet achat et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer une convention avec la Mairie de Longechenal.

6. Rentrée scolaire, organisation

Pour information, Madame le Maire indique au Conseil que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le protocole sanitaire en place est une version presque similaire au dernier protocole qui avait été publié en fin d'année scolaire. Il est recommandé de respecter la distance physique d'un mètre dans les classes, à la cantine et de limiter au maximum le brassage des classes (pendant le temps cantine et les récréations). Les adultes doivent obligatoirement porter le masque dans l'établissement -y compris dans les classes maternelles. Les gestes barrières continuent à être appliqués. Il est de la responsabilité des parents de ne pas mettre leurs enfants à l'école s'ils ont 38°C de fièvre et plus. L'arrivée et le départ des classes se font à des entrées différenciées.

135 élèves ont fait la rentrée à l'école publique, 98 à l'école privée.

7. Formation cimetière – droit au DIF

Pour information, Madame le Maire annonce qu'une formation sur le cimetière va être organisée le samedi 21 novembre. Organisme agréé, l'ENSAP dispensera cette formation d'une journée en Mairie. Le coût de la formation (y compris les frais de déplacement de la formatrice) est entièrement pris en charge par le DIF. Ouvert à tous les élus locaux début 2017, le droit individuel à la formation (DIF) vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu. Le DIF élus ne se substitue pas aux formations proposées par la collectivité et relève d'une démarche personnelle de l'élu. Les anciens élus ont droit pendant un an après le mandat précédent d'utiliser leurs heures de DIF, tandis que les nouveaux élus doivent attendre un an plein de mandat pour pouvoir en bénéficier.

8. Téléphonie

L'installation de téléphonie de la Mairie étant très ancienne, il a été décidé de la renouveler entièrement. L'entreprise Hipcom va réaliser les travaux avant les vacances de Toussaint pour un montant de 7 400 € HT. Ces travaux permettront à la Commune de réaliser une économie annuelle de 1 200 €.

9. En Direct – nouvelle édition

Le bulletin municipal « En Direct » fait peau neuve ! Une nouvelle édition plus moderne est dans les tuyaux et paraîtra en fin de semaine. La Commission Communication étudiera la possibilité d'utiliser du papier recyclé pour imprimer le « En Direct ». Coût : environ 0,55€/ magazine (24 pages) en couleur.

10. Eglise

Madame le Maire explique au Conseil pourquoi un arrêté de péril imminent a été pris fin juillet pour fermer l'église. Lors de l'intervention d'une équipe de charpentiers sur la toiture de l'église en début d'année, il a été constaté un état de détérioration importante de l'édifice et notamment du clocher, qui semblait relativement préoccupant. La Commune a donc commandité une étude de diagnostic, réalisée par l'agence Multiple, atelier d'architecture et d'urbanisme à Grenoble, afin de déterminer les besoins de restauration et de chiffrer les travaux. L'architecte Le Corroller s'est rendu sur place pendant le confinement et a réalisé une étude complète de l'extérieur du bâtiment (à l'exception des toitures). Son diagnostic a été rendu mi-juillet.

D'après le diagnostic, des travaux doivent être réalisés de toute urgence, afin de préserver cet édifice remarquable du Patrimoine et surtout d'éviter tout accident dangereux dans la mesure où il existe un fort risque

de chute de morceaux au pied de l'édifice, dangereux pour le public et représentant un péril imminent. En effet, on peut lire dans le diagnostic « *il faut dans un premier temps assurer l'interdiction d'accès du public au droit des façades de l'église en attendant les travaux, les risques de chute de morceaux de corniche sont bien réels, notamment au droit du clocher. Il serait prudent de stopper également le balancement des cloches pour éviter au maximum la transmission d'éventuelles vibrations sur la maçonnerie fragilisée* ».

Madame le Maire -en concertation avec les adjoints- a donc immédiatement pris un **arrêté de péril imminent** (arrêté n°2020-A-72 en date du 31/07/2020) et a fait stopper le balancement des cloches, en accord avec les recommandations du cabinet d'architecte. Des barrières de type HERAS ont été installées à la fin du mois d'août autour du bâtiment afin de garantir une protection maximale.

M. le Coroller, architecte, prend la parole. Il explique que le diagnostic incrimine notamment le béton moulé d'origine, matériau principal utilisé dans la construction de l'église, qui s'avère sensible aux infiltrations d'eau et aux cycles de gel et de dégel – lorsqu'il n'est pas correctement protégé. Constitué à base de ciment naturel et d'agréments, ce matériau est très caractéristique de notre région pendant cette période de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle. C'est un matériau exceptionnel qui permettait à moindre coût que la pierre de taille, d'obtenir une grande finesse de décor. Tous les désordres qui affectent l'église sont liés à des problèmes de cheneaux défectueux. Il est essentiel de rénover l'édifice avec le matériau d'origine pour assurer la stabilité des parties encore saines.

Il apparaît désormais dans un premier temps essentiel de procéder à la restauration à l'identique des maçonneries extérieures. Dans le cadre d'un phasage des travaux, les interventions seront menées en priorité sur le clocher dont l'état est alarmant, puis sur la façade sud et la façade principale ouest au droit desquelles le public peut être exposé. L'étude propose par ailleurs de restaurer les vitraux et protections, les planchers intérieurs, les menuiseries (qui ne permettent actuellement plus d'accéder au clocher) et la couverture-zinguerie dans un souci de sauvegarde mais aussi d'embellissement et d'harmonisation de l'édifice. Il convient avant toute chose de sécuriser le périmètre (purge des éléments qui risquent de tomber, installation de tunnels aux entrées principales) afin de pouvoir rouvrir l'église le plus rapidement possible.

Le coût de l'ensemble des travaux projetés est estimé à 892 606,80€ TTC (743 839€ HT). Le projet est de restaurer le bâtiment dans son ensemble, à l'identique. Cela semble essentiel dans la mesure où cet édifice fait partie intégrante du patrimoine de la Commune et est un élément central du paysage châonnais.

Les travaux pourraient s'étaler sur cinq ans, avec des tranches d'environ 200 000€ par an. Pour l'année 2020, près de 200 000€ avaient déjà été prévus au budget pour l'église.

Plusieurs demandes de subventions ont été lancées pour nous aider à financer ce projet d'envergure : auprès de la Région, du département, de l'Etat. Madame le Maire s'est également tournée vers la Fondation du Patrimoine (en lien avec la mission Stéphane Bern) qui va aider la Commune à porter un appel aux dons (30 000€). L'équipe paroissiale sera impliquée dans cette démarche.

Le plan de financement pourrait s'articuler comme ci-dessous.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 08 SEPTEMBRE 2020

	Nature des travaux	Date prévisionnelle de démarrage des travaux	Date prévisionnelle de fin des travaux	Coût des travaux (HT)
Tranche 1	Restauration du clocher	2020	Fin 2021	226 614€
Tranche 2	Restauration de la façade sud	2022	2023	158 920€
Tranche 3	Restauration de façade principale ouest et des travées nord et sud de la Nef	2023	2024	148 290 €
Tranche 4	Restauration du chevet et de la sacristie	2024	2025	68 700€
Tranche 5	Restauration de la façade nord	2025	2026	141 315 €
TOTAL				743 839 €

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Région – Contrat ambition région	260 343 €	35%
Etat - DSIL	260 343 €	35%
Département - DoT	57 418 €	7%
Etat - DETR	?	?
Appel aux dons (via la Fondation du Patrimoine)	30 000€	4%
Autofinancement	135 735€	18%
TOTAL	743 839€	100%

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de restauration de l'église et le plan de financement.

11. Point Compteur Linky – Enedis

Des courriers ont été envoyés récemment aux chabonnais par Enedis pour l'installation des compteurs Linky dans la commune. Présentation et Questions/Réponses avec IOHNER Christophe d'Enedis.

12. Questions diverses

- 1^{er} adjoint, Philippe CHARLETY : RAS
- 2^{ème} adjoint, Michelle ORTUNO : Le magasin pour rien a bien rouvert dans le respect des gestes barrières et mesures de distanciation.
- 3^{ème} adjoint, Catherine PERON : Quel avenir pour les associations ? En mettant en place un protocole sanitaire spécifique, elles ont pu reprendre leurs activités.
- 4^{ème} adjoint, Pierre BOZON : La commission bâtiments se réunira prochainement.
- 5^{ème} adjoint, Denis RIVIERE :
 - Le projet Place de la Maison Rouge est un projet structurant et fera l'objet de réunions spécifiques.
 - Les travaux d'entretien de la voirie se terminent. Le chantier du parking de la Touvière ne se fera pas cette année. L'élagage des chemins doit démarrer la semaine prochaine.
- Conseiller délégué, Chrystelle COMBALOT : Le nouveau jeu pour l'aire pour enfants sera déposé d'ici la fin du mois. Les bancs vont prochainement être installés pour les boulistes.
- Conseiller délégué, Annick PELLERIN : La Commission culture cherche du monde.
- Conseiller délégué, Nicole GONIN : La bibliothèque a rouvert et a enregistré de nombreuses nouvelles inscriptions.